

Stratégie régionale numérique

■ Session du 14 octobre 2014

■ Avis présenté par Jacques GUILLAUME, au nom de la Commission Infrastructures – Déplacements – Télécommunications – Energie

Entendues les interventions de MM. Yvic KERGROAC'H (CGT), Jean-Paul COUROUSSÉ (CFDT), Philippe YZAMBART (UNAPL), Hervé PILLAUD (FRSEA), Patrice POLLONO (CCIR), Christophe REINERI (MEDEF),

85 votants. Adopté par : 79 pour, 6 abstentions.

Dans son précédent rapport intitulé "Les infrastructures de transports et de communication : moteurs de développement durable", le CESER préconisait une "vision stratégique d'aménagement numérique sur l'ensemble du territoire régional" et appelait "l'ensemble des acteurs à mettre en place en synergie cette stratégie". La stratégie régionale numérique que la Région s'apprête à instaurer, correspond bien à cette vision.

1. De la Stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique (SCORAN 1) à la Stratégie régionale numérique 2014 (SCORAN 2)

La politique régionale d'innovation numérique a été initiée en 2006, pour développer les infrastructures, le très haut débit et les usages. En janvier 2011, elle a été formalisée par la mise en œuvre d'une Stratégie de cohérence régionale d'aménagement numérique (SCORAN 1) entre les collectivités et l'Etat. Elle visait à soutenir l'innovation numérique sur le territoire, à développer le réseau régional Haut Débit (HD) via l'action du syndicat mixte GIGALIS.

La période 2011-2013 a été consacrée à la structuration de l'action des collectivités autour de trois principes d'action : organiser la concertation et l'échange sur les actions menées en matière de haut et de très haut débits, cibler un scénario de montée en débit, faire des propositions reprises dans les schémas directeurs territoriaux d'aménagement numérique réalisés par les Départements (SDTAN). Durant toute cette période, les financements régionaux ont été de 10 millions d'euros par an, principalement consacrés au financement de GIGALIS.

En 2013, une déclinaison du plan France très haut débit (THD) a initié une démarche qui impose la révision de la SCORAN, dite "SCORAN 2", afin d'introduire impérativement dans les Contrats de plan Etat-Région 2014-2020 (CPER) un volet "usages", absent de la précédente stratégie.

2. La Stratégie régionale numérique 2014 ou "SCORAN 2"

Dans le cadre de la SCORAN 2, la Région affirme sa volonté de développer le numérique, dans un souci d'équilibre du territoire. Elle souhaite également avoir un rôle de coordination des différents acteurs qui manquait jusque-là. Son action s'inscrit en cohérence avec les investissements européens (axe 2 du FEDER) en faveur de l'économie numérique et avec le Plan France Très Haut Débit qui prévoit un investissement de 20 milliards d'euros sur 10 ans, pour assurer la couverture en THD sur l'ensemble du territoire national.

Ce rôle de coordination apparaît important pour le CESER afin que le développement du numérique puisse se faire en synergie pour assurer l'optimisation de la mise en œuvre de cette stratégie entre partenaires.

La mise en œuvre de l'aménagement numérique nécessite un budget global de 533 millions d'euros sur la période 2014-2020. La Région des Pays de la Loire a décidé d'y consacrer 100 millions d'euros sur 6 ans. Cette somme représente à elle seule trois fois le budget SCORAN 1 de 2006 à 2013.

D'ores et déjà, sur l'enveloppe globale, 33 millions d'euros sont inscrits en DM2 dès 2014 pour l'accélération du déploiement du Très Haut Débit dans la région.

Le déploiement du numérique en Pays de la Loire comporte trois volets :

- La montée en débit, pour laquelle la Région finance à hauteur de 8,3 millions d'euros
- L'installation de la fibre optique jusqu'au domicile (FTtH), pour un montant de 81,4 millions d'euros
- Le raccordement des Communautés d'innovation à hauteur de 12 millions d'euros.

En Pays de la Loire, 5 770 Communautés d'innovation (sites publics et privés stratégiques de rayonnement régional et départemental) ne sont pas équipées en Très Haut Débit (THD). Pour elles, deux niveaux de priorité ont été définis :

- Priorité 1 : l'équipement des sites d'enseignement supérieur et de recherche, les hôpitaux, cliniques, collèges, lycées, toutes les entreprises de + de 250 salariés et celles entre 10 et 250 salariés les plus consommatrices de débit.
- Priorité 2 : les mairies des communes de moins de 5 000 habitants, les écoles primaires, les autres entreprises de plus de 10 salariés.

Le CESER apprécie globalement l'effort financier de la Région concernant le développement numérique régional, et plus particulièrement l'action en faveur des Communautés d'innovation non équipées en Très Haut Débit. Néanmoins, le CESER attire l'attention de la Région sur les besoins potentiels des entreprises de moins de 10 salariés.

3. Une gouvernance nouvelle pour soutenir le développement des services et usages

L'intervention régionale est structurée autour de quatre principes :

- de solidarité financière entre Région, Départements et Intercommunalités
- de calendrier de déploiement (2014-2020) : les Départements en resteront maîtres avec un objectif de 65% de prises FttH déployées à 2020

- de respect des choix opérationnels et technologiques et des spécificités des Départements
- de gouvernance : un rôle stratégique de la Commission consultative régionale d'aménagement numérique du territoire (CCRANT) qui pilote la démarche et une transformation des missions du syndicat mixte GIGALIS.

Le syndicat mixte GIGALIS se voit positionné comme instance de concertation et d'animation sur les infrastructures et les nouveaux usages. La Région souhaite également que les Départements prennent toute leur place dans ce dispositif opérationnel, via la signature du protocole d'accord figurant en annexe du rapport sur la Stratégie régionale numérique.

Le CESER considère positivement le renforcement du rôle de GIGALIS et l'officialisation de son positionnement comme acteur majeur dans le développement numérique du territoire ligérien, tant au niveau des infrastructures qu'à celui des services et des usages.

La signature d'un protocole d'accord entre la Région et les Départements participe de cette officialisation.

Le CESER apprécie également les nouvelles missions de la CCRANT, instance de concertation avec les opérateurs et d'ajustement de la stratégie à la réalité du terrain.

Ces instances de gouvernance permettront de soutenir le développement de services, d'accompagner les usages dans l'économie, l'éducation et la formation et de renforcer l'efficacité du service public.

Sur l'économie, la SCORAN vise à accompagner les entreprises ligériennes dans leur transition numérique, à impulser de nouvelles manières de travailler, à soutenir et valoriser l'écosystème numérique régional.

Concernant l'éducation et la formation, il s'agira de poursuivre le déploiement et généraliser les Environnements Numériques de Travail (E-Lyco, E-Primo), de développer des services numériques et pédagogiques innovants, de renforcer l'attractivité de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Enfin, pour renforcer l'efficacité du service public, la Région impulsera une dynamique pour organiser un réseau de collectivités, développer les usages de l'information géographique, accompagner le développement du Cloud pour les petites collectivités territoriales, via GIGALIS.

Le CESER apprécie l'ambition de la Stratégie régionale numérique dans la mise en œuvre de ces domaines d'actions, d'autant plus qu'elle contribue fortement au désenclavement de certains territoires et favorise l'économie régionale et le développement de ses entreprises.

Néanmoins, malgré un schéma financier global cohérent, le CESER craint la remise en cause potentielle de cette stratégie, en raison des contraintes budgétaires publiques et de leur répartition entre l'Etat et les collectivités.

Hormis l'expression de cette crainte, le CESER émet un avis favorable sur la mise en œuvre de la Stratégie régionale numérique proposée par la Région.